

N° 48

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

 SÉANCE DU JEUDI 24 MARS 1966

*Deux heures et demie de l'après-midi***PRIÈRE**

M. l'Orateur dépose à la Chambre,—Rapport du Comité mixte sur la Bibliothèque du Parlement qui s'est réuni à Ottawa le jeudi 24 mars 1966, concernant des changements de salaires, reclassifications et revalorisations de postes à la Bibliothèque du Parlement dont voici le texte:

A—RAPPORT DU 24 SEPTEMBRE 1965

Le présent rapport se fonde surtout sur deux études effectuées récemment par la Commission du Service civil à la demande des deux Présidents. La première est une «étude de l'organisation de la Bibliothèque du Parlement». La seconde, une «étude des classes d'emplois de la Bibliothèque du Parlement». Le premier rapport ne faisait aucune mention de la nécessité d'apporter quelque modification importante à l'organisation de l'institution, jugée solide et efficace. Le second proposait le reclassement ou la revalorisation d'un certain nombre d'emplois.

En prenant les décisions suivantes, nous avons également tenu compte de certaines particularités prises en considération lors du récent reclassement des effectifs du Sénat ou de la Chambre des communes.

Afin d'aligner l'échelle des traitements des employés de la Bibliothèque du Parlement sur les récentes révisions de traitements approuvées pour de nombreuses catégories d'employés des effectifs du Sénat ou de la Chambre des communes et sur la nouvelle échelle des traitements approuvée pour des reclassements analogues effectués dans le «Groupe D» du Service civil, nous autorisons, à partir du 1^{er} octobre 1964 les reclassements et révisions suivants:

Bibliothécaire adjoint—

De: 10600	11000	11400	11880
A : 11000	11500	12000	12500